



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC



Kanton Bern
Canton de Berne

Amtsblatt
Feuille officielle

Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Vente aux enchères forcée d'immeubles

Date de publication: SHAB, KABBE 23.06.2021

Date d'échéance prévue: 23.09.2021

Numéro de publication: KK08-0000000543

Entité de publication

Office des poursuites du Jura bernois - Département faillites, Rue Centrale 33, 2740 Moutier

Vente aux enchères forcée d'immeubles Imovel Holding AG in Liquidation

Débiteurs:

Imovel Holding AG in Liquidation
CHE-386.647.378
Delphinstrasse 12
8008 Zürich

Objets vendus aux enchères:

Ban de Reconvilier - Feuillet no 877
Habitation/Commerce, 122 m², Rue de Bel-Air 22, 2732 Reconvilier; Jardin, 582 m²;
Surface totale 704 m².
Valeur officielle : CHF 354'300.00
Valeur vénale : CHF 370'000.00 (estimation de l'expert du 27.05.2021)

Vente aux enchères

Le 16.09.2021 à 14:00 heure, Salle des ventes de l'Office des poursuites et des faillites du Jura bernois, Rue Centrale 33, 2740 Moutier.

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).
Publication selon les art. 257 à 259 LP.

Début du délai: 09.08.2021

Fin du délai: 19.08.2021 Les conditions d'enchères et l'état des charges peuvent être consultés durant le délai de dépôt à l'Office des poursuites et des faillites du Jura bernois, Département faillites, Rue Centrale 33, 2740 Moutier.

Point de contact:

Office des poursuites du Jura bernois - Département faillites,
Rue Centrale 33,
2740 Moutier

Remarques:

L'immeuble sera vendu après trois criées, à tout prix, au plus offrant et dernier enchérisseur. Avant l'adjudication et conformément aux conditions de vente, le nouvel acquéreur devra payer immédiatement un acompte de CHF 85'000.00.

Cet acompte sera réglé soit en espèces, soit au moyen d'un chèque émis par une banque suisse, soit par versement à l'avance à l'Office soussigné au plus tard deux jours ouvrables avant les enchères.. Les chèques personnels ne sont pas acceptés. En outre des garanties réelles (garanties bancaires) seront exigées séance tenante de l'acquéreur pour l'ensemble du prix de vente. La documentation relative à cette vente sera mise à disposition des intéressés lors de la visite officielle de l'immeuble ou pourra être consultée préalablement sur le site internet www.schkg-be.ch sous la rubrique réalisations immeubles.

La responsable du dossier donne volontiers des renseignements complémentaires au sujet des conditions de vente au numéro suivant : 031/635 39 58 (Mme Russo). Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil ou, pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce. Ils sont rendus attentifs aux dispositions légales (LFAIE du 16 décembre 1983) relatives à l'acquisition d'immeubles par des personnes étrangères en raison d'une participation étrangère prépondérante.